

# Centre éducatif fermé de Pramont

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Mesures applicables aux mineurs (art 15 DPmin) et aux jeunes adultes (art 61 du CP), détention avant jugement (PPmin), mesures disciplinaires (art 16 du DPmin)
Adresse	Rue de Pramont 61
Ville	Granges
Code postal	3977
Canton	Valais
Téléphone(s)	027 607 24 00
Email	<a href="mailto:SAPEM-CEP@admin.vs.ch">SAPEM-CEP@admin.vs.ch</a>
Capacité totale	33
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A9 jusqu'à la sortie 27 Sion-Est puis rejoindre Route d'Hérens. Suivre ensuite la Route de Chippis en direction de Chippis/St-Martin/Nax/Bramois, puis Paujes, Route de Chalais et Route du Moulin.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare de Sion, prendre le bus 411 direction Sierre, gare CFF jusqu'à l'arrêt Granges VS, Crêtelongue, puis marcher environ 12 minutes.
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Granges VS, Crêtelongue ou Granges VS, Rive-Gauche
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, environ 1 km (12 minutes)
Parking	Oui, gratuit
La Fondation REPR intervient-elle ?	Non

## VISITES

### Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Parloirs individuels disponibles ? Non

<b>Ce parloir est-il vitré?</b>	Non
<b>Visites prolongées?</b>	Non
<b>Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?</b>	Non
<b>Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)</b>	
<b>Nom de ce type de parloir dans votre établissement</b>	Place des visites
<b>Parloirs communs disponibles ?</b>	Oui
<b>Ce parloir est-il vitré?</b>	Non
<b>Horaires Lundi</b>	-
<b>Horaires mardi</b>	-
<b>Horaires mercredi</b>	-
<b>Horaires jeudi</b>	-
<b>Horaires vendredi</b>	-
<b>Horaires samedi</b>	De 10h00 à 11h00 (jeunes adultes) ou de 14h00 à 16h00 (mineurs)
<b>Horaires dimanche</b>	De 10h00 à 11h00 (jeunes adultes) ou de 14h00 à 16h00 (mineurs)
<b>Fréquence hebdomadaire maximum possible</b>	1 fois par semaine
<b>Durée de la visite</b>	1 heure (jeunes adultes) ou 2 heures (mineurs)
<b>Visites prolongées?</b>	Non
<b>Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite</b>	4
<b>Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?</b>	Oui
<b>Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?</b>	Les enfants comptent comme des adultes (ex. un bébé de 6 mois compte comme un visiteur à part entière)
<b>Combien d'enfants en visite en</b>	3 enfants au maximum (accompagnés par un adulte)

même temps au maximum?

**Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?** Oui, par le représentant légal ou par une autre personne autorisée par l'autorité parentale si le représentant légal ne vient pas en visite avec l'enfant en question

**Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps** 20 personnes au maximum dans la salle (personnes détenues et visiteurs ensemble)

**Mode de surveillance de la salle** Educateur présent dans la salle et vidéosurveillance

**Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir** Inscription préalable par téléphone

**Autorisation délivrée par** Autorités de placement ou établissement

**Démarche et mode de réservation** La famille appelle au préalable l'établissement pour effectuer une réservation

**La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?** Avant le jeudi à 11h00 pour le weekend qui suit

**Réservation par téléphone (numéro et horaires)** 027 607 24 00, du lundi au jeudi avant 11h00 et pendant les heures de bureau

**Réservation par fax (numéro)** Non

**Réservation par mail (adresse mail)** Non

**Réservation par courrier (adresse)** Non

**Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)** Non

**Documents à présenter sur le lieu de détention** Papiers d'identité (voire autorisation des parents pour les mineurs)

#### Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)

**Parloirs familiaux disponibles ?** Non

**Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?** Non

#### Parloirs intimes

**Parloirs intimes disponibles ?** Non

#### Questions autour des enfants

**L'enfant ou les enfants peuvent-ils** Non

apporter des effets personnels au  
parloir (dessins, carnet de notes,  
crayons, peluches...) ?

Y a-t-il des jeux dans la salle de  
visite? Si oui de quel type? Non

Les enfants peuvent-ils avoir un  
contact physique avec leur parent  
détenu (par exemple s'asseoir sur  
les genoux?) Selon certaines conditions et demandes préalables

## CONTACTS

### Contacts téléphoniques et Internet

Y a-t-il des possibilités de contacts  
téléphoniques de la part de la  
personne détenue? Oui

Si oui, Fréquence hebdomadaire Une fois par jour

Modalités d'utilisation et  
restrictions (prix, accès libre?) Selon l'argent à disposition de la personne détenue

La conversation est-elle écoutée ou  
enregistrée par l'autorité  
compétente? Surveillance du veilleur et possibilité d'écoute, le jeune ne compose pas le numéro lui-même

Durée 10 minutes maximum

Horaires De 18h00 à 21h00

Conditions particulières pour  
l'obtention de ce type de contact  
(autorisation) Demande d'autorisation à l'établissement

La personne détenue peut-il  
appeler le 0800 233 233? Oui (les appels autres qu'à la famille (avocats, assistants sociaux, ...) ne sont pas comptabilisés)

Y a-t-il des possibilités de contacts  
téléphoniques de la part des  
proches? Non

Y a-t-il accès à Internet? Non

Y a-t-il des possibilités de contact  
par Skype? Oui

Si oui, Fréquence Une fois par semaine

<b>Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions</b>	Fixé par la direction
<b>Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact</b>	Faire une demande écrite à la direction
<b>Horaires</b>	La journée de 08h00 à 16h00 ou selon la situation le soir
<b>Contacts par courrier postal</b>	
<b>Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues?</b>	Oui
<b>Si oui, Fréquence maximum</b>	Illimitée
<b>Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?</b>	Oui, par la direction de l'établissement
<b>Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact</b>	La personne détenue doit payer ses propres timbres
<b>Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste?</b>	Oui
<b>Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?</b>	Nom et prénom de la personne détenue, Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges
<b>Sur le lieu de détention?</b>	Oui
<b>Si oui, Fréquence</b>	Illimitée
<b>Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?</b>	Oui, par la direction de l'établissement (sauf le courrier des avocats, des juges ou des médecins)
<b>Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?</b>	Oui
<b>Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?</b>	Nom et prénom de la personne détenue, Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges
<b>Si oui, Combien maximum par année?</b>	Illimité
<b>Y a-t-il des périodes spécifiques?</b>	Non
<b>Poids ou quantité maximum?</b>	Illimité
<b>Peut-on apporter des paquets</b>	Non

directement à la prison (en dehors des visites)?

Peut-on apporter des paquets lors des visites? Oui

Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques? Pendant les horaires de visite uniquement

Combien maximum par année? Illimité

Poids ou quantité maximum? Taille d'un cabas Migros-Coop maximum (boissons comprises)

#### dépôt d'argent

Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue? Oui

Si oui, selon quelles modalités? 50 CHF par mois (si un montant plus élevé est versé, le reste est déposé sur le compte épargne de la personne en question)

Moyens Francs suisses

A la prison directement? Non

Pendant les visites? Oui

Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire) Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges - IBAN: CH17 0900 0000 1901 1343 8

Par compte postal (adresse et numéro de compte postal) Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges - CCP 19-11343-8

Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel? Non, mais 50 CHF par mois uniquement peuvent être versés sur le compte disponible

## QUOTIDIEN DU DÉTENU

### Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison? Oui

Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien? Oui, 120 CHF par commande

Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)? Les commandes se font chaque deux semaines : commande le lundi soir, et réception de la commande le jeudi matin

<b>Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?</b>	Non
<b>Cellule</b>	
<b>Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?</b>	1
<b>Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?</b>	Aucun
<b>Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?</b>	TV et radio
<b>L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?</b>	Non
<b>Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?</b>	Non, douche commune tous les jours
<b>Occupations</b>	
<b>Possibilité d'emprunter des livres</b>	Oui
<b>Possibilité d'emprunter des DVD</b>	Oui
<b>Accès à la presse</b>	Oui
<b>Horaires et durée de la promenade</b>	Promenade uniquement pour les personnes en détention provisoire, le reste du temps est passé en atelier ou dans des activités
<b>Autre ?</b>	Sport et fitness en priorité, billard, babyfoot, ping-pong, chiens, autres programmes d'activités diverses
<b>TRAVAIL ET FORMATION</b>	
<b>Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?</b>	Oui
<b>Si oui, de quel type?</b>	Menuiserie, Mécanique, Carrosserie, Peinture, Cuisine, Pépinière, Buanderie, Services généraux, Enseignement scolaire
<b>Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?</b>	Oui, en fonction du comportement et des compétences professionnelles montrées. L'évaluation est effectuée avec une note allant de 0 à 30 correspondant à une rémunération allant de 0,55 CHF à 1,10 CHF le point.

<b>Certificats de travail délivrés?</b>	Oui
<b>Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?</b>	Autorisation de l'autorité de placement dans l'éventualité d'un travail en accès extérieur
<b>Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?</b>	Oui
<b>Type de formation</b>	AFP, CFC, cours d'appui pour l'école
<b>Conditions particulières pour l'accès à de telles formations?</b>	En fonction des besoins du jeune
<b>Nombre de places pour la formation</b>	Pas de nombre limité
<b>Diplômes délivrés?</b>	AFP et CFC
<b>Apprentissage de langue?</b>	Français, anglais, allemand, etc.

## SERVICES ANNEXES

<b>Y a-t-il un service de probation?</b>	Non
<b>Y a-t-il un service médical?</b>	Oui
<b>Adresse</b>	Service de médecine pénitentiaire, Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges
<b>Téléphone</b>	027 607 24 00
<b>E-Mail</b>	<a href="mailto:SAPEM-CEP@admin.vs.ch">SAPEM-CEP@admin.vs.ch</a>
<b>Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants:</b>	Infirmier, Médecin généraliste, Médecin psychiatre, Dentiste (externe), Physiothérapeute (externe), Psychologue
<b>Y a-t-il un service religieux?</b>	Oui
<b>Religions représentées</b>	Aumônerie catholique et protestante (ouverte à toutes les religions, certaines cérémonies se rapprochant plus de la spiritualité que du culte), Association Parole en liberté. Possibilité de rencontrer d'autres services religieux durant les heures de visites.
<b>Y a-t-il un service social?</b>	Oui
<b>Adresse</b>	Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges
<b>Téléphone</b>	027 607 24 00

E-Mail [SAPEM-CEP@admin.vs.ch](mailto:SAPEM-CEP@admin.vs.ch)

Y a-t-il un autre service? Oui

Nom du service Parole en liberté

Adresse Henri Roduit (président), Rue des Pommerets 2, 1908 Riddes

## URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention? 027 607 24 00

Y a-t-il une personne de référence? Non  
Si oui, laquelle?